

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2023

N° VILLE_2023DL089

Date de convocation : 29 septembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 33

OBJET : Modification n° 4 du plan local d'urbanisme et de l'habitat : créations et modification d'emplacements réservés au bénéfice de la commune

L'an deux mille vingt trois, le cinq octobre à 19:30 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Alain VIOLLET.

Présents : Alain VIOLLET, Laurence MOULIN, Eddie BREVALLE, Véronique GIROMAGNY, Florent RIVOIRE, Dominique BABE, Claude COLIN, Christiane PUTHOD, Eric MAILLET, Souade KACI, Michel MALTRAIT, Alain LEGRAS, Christine NONY, Christophe MALMAZET, Nathalie PUVILLAND, Vivien GATCHUESI FEQUENG, Thierry HAON, François DARTIGUES, Aurélie VILLENEUVE, Mylène ROUCHOUSE - POUGET, Alexandre DIOT, Benoit ERACLAS, Sandra GAUSSUIN-PISKULA, Guillaume BOUCHARLAT, Ghislaine ARCARO

Excusés / pouvoirs : Nathalie RENE (donne pouvoir à Christiane PUTHOD), Saliha MAKHLOUF-MEDJGAL (donne pouvoir à Christine NONY), Yves MONTANGERAND (donne pouvoir à Laurence MOULIN), Marie THIOLAS (donne pouvoir à Mylène ROUCHOUSE - POUGET), Henry DUARTE (donne pouvoir à Nathalie PUVILLAND), Lilian MORINON (donne pouvoir à Benoit ERACLAS)

Absents : Sylvie DOMER, Pascal CAZZANIGA

Secrétaires de séance : Vivien GATCHUESI FEQUENG, Sandra GAUSSUIN-PISKULA

Rapporteur : Eddie BREVALLE

La Métropole de Lyon a engagé la procédure de modification n° 4 du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H).

La phase de concertation de cette procédure permet aux communes de créer ou de modifier de nouveaux emplacements réservés à leur bénéfice.

Il paraît ainsi opportun de créer et modifier deux emplacements réservés.

Le premier concerne la parcelle BM 219 aujourd'hui partiellement frappée d'un emplacement réservé pour chemin piéton reliant le chemin des Bruyères à la rue Jean Macé et qu'il convient de compléter en vue de créer un emplacement réservé pour y aménager un petit parking public. Le stationnement des véhicules, souvent anarchique sur ce secteur, ne pourra qu'être amélioré et rationalisé par cet aménagement futur.

Le second concerne l'extension de l'emplacement réservé n° 12 frappant les parcelles BZ 19 et BZ 20 en vue d'agrandir le groupe scolaire Marie Curie. Il convient ici d'étendre cette réserve aux parcelles cadastrées section BZ n° 21-22-23-275 et 277 située aux 29,

31 et 31 bis chemin des Terreaux. Cette extension sera accompagnée d'une modification de son objet en vue de réaliser, en plus de l'extension de l'école, des équipements publics de type placette, espaces verts, cheminements piétons ou parkings. L'objectif général est de permettre la poursuite de l'aménagement futur du centre bourg en renforçant sa vocation publique et son cadre de vie.

Vu l'avis favorable de la commission municipale permanente du 25 septembre 2023,

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la création d'un emplacement réservé au bénéfice de la commune sur la parcelle n° BM 219 en vue de l'aménagement d'un parking public,
- **APPROUVE** l'extension de l'emplacement réservé n° 12 aux parcelles BZ n° 21-22-23-275 et 277 et la modification de son objet pour aménager des espaces et équipements publics, du stationnement, des espaces verts et des cheminements piétons, en plus de l'extension du groupe scolaire Marie Curie.
- **DEMANDE** à M. le Président de la Métropole de Lyon d'intégrer ses demandes au dossier de modification n° 4 du PLU-H métropolitain.

Adopté à la majorité

Avec 6 Votes contre :

Alexandre DIOT, Benoit ERACLAS, Sandra GAUSSUIN-PISKULA, Guillaume BOUCHARLAT, Lilian MORINON, Ghislaine ARCARO

Les jour, mois, et an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,